

Obligations durables

Utilisation du produit pour financer des projets ayant des résultats environnementaux et sociaux positifs



En quoi consistent les obligations durables?

Les obligations durables sont des obligations dont le produit sera utilisé exclusivement pour financer ou refinancer une combinaison de **projets verts et sociaux**.

Elles sont semblables aux obligations de sociétés ordinaires et doivent, dans la mesure du possible, respecter les **principes relatifs aux obligations vertes, sociales** et durables, les principes relatifs aux obligations vertes étant particulièrement pertinents pour les projets verts sous-jacents et les principes relatifs aux obligations sociales l'étant pour les projets sociaux sous-jacents.

Les principes relatifs aux obligations vertes et sociales favorisent l'intégrité du marché des obligations durables au moyen de lignes directrices qui recommandent la **transparence, la divulgation et la production de rapports**. Ils visent les participants du marché et sont conçus de manière à favoriser la présentation de l'information nécessaire pour accroître l'affectation de capitaux aux projets environnementaux et sociaux.

Les principes relatifs aux obligations vertes, sociales et durables sont **des lignes directrices volontaires** pour l'émission d'obligations durables. Ces lignes directrices renseignent les émetteurs sur les **éléments clés du lancement d'une obligation durable crédible**; aident les investisseurs en veillant à la disponibilité des renseignements nécessaires à l'évaluation des répercussions environnementales et sociales de leur investissement dans des obligations durables; et aident les preneurs fermes en orientant le marché vers des déclarations standards qui faciliteront les opérations.

À titre d'agent de structuration d'obligations durables, la HSBC prodigue des conseils sur la conception d'un cadre de référence pour les obligations durables, accorde son soutien à l'élaboration du programme permanent et contribue à la réussite de l'émission.

Pourquoi utiliser les obligations durables



Réputation :

Acquérir une réputation favorable et une valeur de marque positive en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).



Tarifcation fixe :

Le marché des obligations durables s'est développé sur la base d'un prix fixe, où le prix des obligations est le même que celui des obligations ordinaires. Les prix sont fixes parce que le profil de crédit des obligations durables est le même que celui d'autres obligations offertes par les mêmes émetteurs.



Financement de votre stratégie de placement durable :

Financer des projets verts/sociaux admissibles qui contribuent à la réalisation des objectifs environnementaux/sociaux internationaux, y compris (sans s'y limiter) l'Accord de Paris, les objectifs de développement durable, les objectifs environnementaux de l'UE, etc.

Quels sont les principaux avantages?

- 1 Diversification des investisseurs :** Attirer un bassin d'investisseurs plus vaste, avec des investisseurs en obligations durables attirés et des investisseurs axés sur le développement durable et l'investissement responsable qui n'ont peut-être pas pensé à vous auparavant, mais qui seraient intéressés par vos obligations durables.
- 2 Faire preuve de leadership en matière de développement durable :** Souligner la force de votre programme de développement durable aux investisseurs et améliorer vos cotes ESG.
- 3 Potentiel de rendement supérieur :** La tarification est conforme à celle des obligations ordinaires ou légèrement supérieure. Les obligations durables sont moins volatiles que les obligations non durables en période de stress.

Comment fonctionnent les obligations durables?

Les clients qui disposent d'un bassin suffisant d'actifs verts et sociaux admissibles conformément à une solide stratégie de développement durable sont admissibles :

Portée

Tous les secteurs (entités souveraines, organismes supranationaux et agences [SSA], services aux sociétés, groupe établissements financiers [GEF]) et toutes les régions peuvent être admissibles.

Cadre de travail

Créer un cadre complet pour les obligations durables, conformément aux principes relatifs aux obligations sociales, vertes et durables (détails ci-dessous).

Examen

Obtenir un examen externe indépendant pour le cadre d'obligations durables.

Lancement

Mettre en place l'opération et l'exécuter.

Production de rapports

Rendre compte annuellement de l'affectation et de l'incidence de l'obligation.

Pour satisfaire aux exigences relatives aux obligations durables, sociales et vertes, les quatre aspects suivants doivent être abordés et divulgués dans un document public sur le cadre sur les obligations durables :

- 1 **Déterminer l'utilisation du produit** : Déterminer les catégories de projets provenant de la liste des projets environnementaux et sociaux admissibles suggérés (et déterminer une population cible pour les catégories de projets sociaux).
- 2 **Processus de sélection et d'évaluation des projets** : Déterminer les critères d'admissibilité, démontrer le processus de sélection et d'évaluation, définir la structure de gouvernance, les objectifs sociaux et les exclusions.
- 3 **Gestion du produit** : Déterminer la méthode d'affectation des fonds à partir du produit net des obligations.
- 4 **Production de rapports** : S'engager à produire un rapport public annuel, au moins jusqu'à l'affectation complète des fonds, et démontrer que le rapport a été produit de façon indépendante.

Quels types de projets sont admissibles (exemples représentatifs)?



Énergie renouvelable, y compris le stockage et les réseaux intelligents



Bâtiments écologiques



Prévention et contrôle de la pollution, y compris la réduction des émissions atmosphériques et le contrôle des gaz à effet de serre



Produits adaptés à l'économie circulaire; technologies/processus de fabrication écoénergétiques



Accès aux services essentiels (p. ex., santé, éducation et formation professionnelle, soins de santé, financement et services financiers)



Infrastructures de base abordables (p. ex., eau potable, égouts, installations sanitaires, transport)



Efficacité énergétique



Logement abordable



Transport écologique



Prévention et réduction du gaspillage et recyclage; valorisation énergétique des déchets; produits dérivés de déchets.



Gestion durable de l'eau et des eaux usées



Pratiques d'élevage durable; intrants agricoles climato-intelligents (p. ex., protection des cultures)

Vous voulez en savoir plus?

Communiquez avec votre gestionnaire de relations bancaires de la HSBC pour en savoir plus sur les occasions offertes par les obligations durables afin de répondre aux besoins de votre entreprise ou consultez le site <https://www.business.hsbc.ca/fr-ca/sustainable-finance/transition-to-net-zero>.

Vous pouvez également consulter une définition détaillée et une explication des lignes directrices sur les obligations durables ici :

<https://www.icmagroup.org/assets/documents/Regulatory/Green-Bonds/Sustainability-Bonds-Guidelines-June-2018-270520.pdf>

Publié en septembre 2021

© Banque HSBC Canada, 2021. Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, conservée, distribuée ou transmise sans l'autorisation écrite préalable de la Banque HSBC Canada.

Ce document est publié par la Banque HSBC Canada (la «HSBC») à titre de référence et d'exemple seulement. Il ne saurait constituer une offre ou un conseil d'achat ou de participation à une opération avec la HSBC ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées. De plus, certains produits et services offerts par la HSBC et ses filiales et sociétés affiliées sont assujettis à une approbation de crédit.

Le présent document comprend de l'information provenant de tiers que la HSBC juge fiable, mais qu'elle n'a toutefois pas soumise à une vérification indépendante. Tous les renseignements contenus dans ce document (entre autres sur les produits, les conditions, les prix, les prévisions, les influences du marché et la politique de la HSBC) peuvent être modifiés de temps à autre sans que la HSBC soit obligée de vous en aviser. La promotion et la vente de ces produits sont assujetties à la réglementation locale dans chaque territoire.

La HSBC veille à ce que les renseignements contenus dans ce document soient à jour, exacts et complets à la date de publication, mais ne peut le garantir et, par conséquent, ne fait aucune déclaration (explicite ou implicite) à cet effet. La HSBC n'assume aucune responsabilité – exclue par ailleurs dans toute la mesure permise par la loi – pour toute perte directe ou indirecte découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce document ou de la confiance qui leur est accordée par une personne. Il vous incombe d'effectuer votre propre évaluation des produits mentionnés dans ce document. La HSBC vous recommande, avant de prendre toute décision ou mesure qui pourrait avoir une incidence sur vous ou votre entreprise, de consulter des professionnels compétents pour obtenir des conseils financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres qui sont appropriés.

«HSBC» est une marque de commerce de HSBC Holdings plc, utilisée par la HSBC et ses sociétés affiliées en vertu d'une licence.